nouveau et trouva que l'utérus était augmenté de volume ; il n'était pas douteux que la gestation n'avait pas été interrompue. Le col était dans les mêmes conditions qu'auparavant, on appliqua de nouveau le nitrate d'argent et le repos absolu fut prescrit. Pendant quelques jours on administra de la quinine avec du fer, et l'on continua à cautériser le col une fois par semaine jusqu'à ce que sa condition fut améliorée.

Les points dignes de remarque dans ce cas sont : le retour réitéré d'hémorrhagies utérines, l'état granuleux du col, l'emploi à plusieurs reprises du nitrate d'argent, et l'usage du seigle ergoté en doses fortes et continues, sans que la marche de la grossesse ait été interrompue. En employant ces remèdes, M. Edis connaissait parfaitement les effets qui leur sont généralement attribués pendant la grossesse ; mais d'après lui l'emploi du nitrate d'argent et du seigle ergoté ne peut être nuisible dans ces conditions ; et si l'avortement a lieu c'est qu'il devait avoir lieu, quand bien même on n'aurait pas eu recours à ce traitement Lorsqu'il y a avortement, c'est malgré le traitement et non pas en conséquence du traitement.—(*Echo de la Presse Médicale.*)

—

De l'action du sulfate de quinine sur l'utérus.—M. Burdel (de Vierzon) avait montré, par une série de faits bien observés, que la quinine n'avait pas les propriétés abortives que quelques médecins lui ont attribuées et qu'au contraire ce médicament avait une action névrosthénique spéciale sur l'utérus et sa circulation. M. le Dr. Duboué (de Pau) soutient l'idée contraire ; il leur montre d'abord que c'est au Dr. Monteverdi (de Crémone) que l'on doit d'avoir le premier signalé l'action de la quinine sur l'utérus gravide, puis il signale trois observations où l'administration du sulfate de quinine a combattu heureusement l'inertie utérine pendant l'accouchement. M. Duboué voit dans ces faits une démonstration de l'action excito-motrice qu'exerce la quinine sur les fibres musculaires, puis il se demande s'il ne serait pas indiqué d'utiliser le sulfate de quinine pour provoquer l'accouchement prématuré. « S'il m'était permis, dit le Dr. Duboué, de substituer pour un instant une sorte d'induction théorique aux seules données acceptables de l'expérience clinique, je croirais volontiers que cette médication ne constituerait jamais qu'un moyen abortif infidèle. La même dose qui pourrait agir sur une femme resterait probablement sans action sur une autre, et l'on trouvera certainement bon nombre de cas dans la pratique où la dose supposée abortive dépasserait tellement les limites des doses habituelles qu'aucun praticien prudent n'oserait la donner. Mais il ne nous semble pas davantage que ce soit là une raison suffisante pour ne pas essayer, dans ce but au moins, les doses successives et graduées que l'on sait d'avance devoir être inoffensives. Quel in-